



## Élections 2025 à l'ACSP Appel de candidatures<sup>1</sup>

**DATE LIMITE: 28 FÉVRIER 2025**

*Le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte..*

### Comité des candidatures 2024-2025

Jonathan Malloy (président de l'ACSP/président du comité sans droit de vote, Carleton)  
Fiona MacDonald (UNBC)  
Mireille Paquet (Concordia)  
Gina Starblanket (Victoria)

Cher membre,

Le comité des candidatures vous invite à proposer des candidats pour les postes suivants au sein du conseil d'administration :

- trois (3) conseillers à élire pour un mandat de trois ans (2025-2028)
- un (1) conseiller – **Représentant des praticiens** à élire pour un mandat de trois ans (2025-2028)
- un (1) conseiller - **Représentant des étudiants** à élire pour un mandat de trois ans (2025-2028)

[Énoncé des responsabilités des membres du conseil d'administration de l'ACSP](#) (pdf). Veuillez lire attentivement ce document. Les critères d'admissibilité figurent à la section II.

Chaque mise en candidature requiert la signature d'un proposeur et d'un appuieur et doit être accompagnée de l'information mentionnée dans la section d) ci-dessous.

En vertu de la loi, ce sont les membres de l'ACSP qui **élisent** les membres du conseil d'administration. Une fois élus, ces membres du conseil d'administration **nomment** le bureau de direction de l'Association (vice-président, président, président sortant et secrétaire-trésorier). En vue de conserver dans la mesure du possible les anciennes pratiques de l'Association tout en respectant les contraintes imposées par la loi, nous invitons :

- les membres qui souhaitent proposer des candidats pour le poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à signaler leur intérêt sur le formulaire de mise en candidature;
- les candidats qui s'intéressent au poste de vice-président (avec une possible nomination à la présidence l'année suivante et au poste de président sortant l'année d'après) à signaler leur intérêt dans la notice biographique de 250 mots.

<sup>1</sup> En vertu de la [Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif](#) et du [Règlement administratif n° 1 de l'ACSP](#).

## Pour soumettre une candidature...

Toutes les personnes qui participent au processus de mise en candidature doivent être des membres individuels en règle de l'Association (adhésion à l'ACSP 2025).

- a) Veuillez ouvrir une session dans MonAcsp au [cpsa-acsp.ca](https://cpsa-acsp.ca)
- b) Veuillez cliquer sur « Appel de candidatures 2025 », puis sur « Proposeur » ou « Appuyeur » et suivez les directives fournies.
- c) Une fois la mise en candidature terminée, le secrétariat de l'Acsp vérifiera si le proposeur, l'appuyeur et le candidat sont des membres individuels en règle de l'Association.
- d) Une fois la vérification terminée, le candidat sera avisé et tenu de fournir par courriel ce qui suit :
  - une déclaration d'acceptation de sa mise en candidature et une attestation confirmant qu'il a lu et compris l' [Énoncé des responsabilités des membres du conseil d'administration de l'ACSP](#) (pdf);
  - une notice **biographique de 250** mots (au maximum) devant inclure
    - **les raisons qui l'incitent à accepter de briguer les suffrages pour un poste au sein du conseil d'administration de l'ACSP**
    - toute nomination ou activité récente au sein de l'ACSP
    - les postes qu'occupe actuellement le candidat dans le monde universitaire et ailleurs
  - **une photo** (photo/portrait standard) et un document attestant qu'il consent à la publication de cette photo sur le site Web de l'Association;
  - poignée Twitter/X ou Bluesky.

Veillez faire parvenir cette information au [secrétariat de l'ACSP](#).